

LE COMBAT SYNDICALISTE

CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail



MAI 2022/N°471

2€

HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL Analyse & riposte

SOMMAIRE

ICI ET MAINTENANT p.3 à 11

- Faut pas voir qu'on vient du 9-3
45 min de mépris de classe p.3
- Harcèlement sexuel au travail
Analyse et riposte p.4
- Le profit tue, pas la fatalité
Silence, des ouvriers meurent p.6
- Mauvais herbons nom de nom!
L'école de la rébellion, n°8 p.7
- L'inspection du travail truffée de chefs sabordeurs
Ou la destruction d'un service public p.8
- La guerre peut en cacher une autre
Mémoire p.10
- Contre l'extrême droite
Et contre l'autoritarisme d'Etat p.11

INTERNATIONAL p.12 à 16

- À Salamanque, la CNT contre Leroy Merlin p.12
- Bezos, crache tes pesos p.13
- Suède p.14
- Ukraine p.15
- Libre Flot p.16

CULTURE p.17 à 23

- Livres
CGT contre CGT
Haut les cartes !
Pour l'autodéfense féministe
Crimes et peines
- Radio
Hip hop et lutte des classes
- BD
Gueule d'or
L'armement, nerf du profit



« Faut pas voir qu'on vient du 9-3 »

Un musée colonial, une visite scolaire, 45 minutes de mépris de classe.

De la drôle de politique d'accueil des musées à l'égard des jeunes des quartiers populaires. Novembre 2021 : première sortie scolaire de l'année avec mes élèves de 3e au musée du quai Branly-Jacques Chirac dans le 7e arrondissement de Paris pour avoir l'expo « *Ultime Combat, les arts martiaux en Asie* ». Le trajet de Bobigny au Pont de l'Alma est déjà un tantinet épique. Les regards et remarques des autres voyageurs en disent long sur ces jeunes qui passent au-delà du périph'. Cela n'est rien comparé à ce qui nous attend.

En préambule de la visite, dans le parc du musée, j'invite la classe à réfléchir : « *Quelles sont les particularités d'un musée ? À quoi devons-nous faire attention ?* ». On aurait pu s'attendre plutôt à « *Faut pas crier, courir, toucher ce que l'on voit* ». Erreur. « *Faut surtout pas que les gens voient qu'on vient du 9-3.* » répond l'un des élèves. Surprise, étonnement, effarement même, face à cette réponse qui me paraît de prime abord incongrue, mais qui s'avèrera hautement perspicace. Du chemin reste à parcourir, et une nouvelle fois, le problème ne vient pas des élèves, mais bien de l'institution.

■ Alerte, élèves du 9-3 !

La fréquentation des musées par les jeunes des quartiers populaires est rare. Et la société les identifie non pas à d'autres visiteurs mais les essentialise en fonction de leurs origines culturelles, sociales, géographiques : des jeunes de banlieue. Ces adolescent-es ont intégré, incorporé, le mépris de classe et le racisme.

Je bafouille une réponse : « *Ce n'est pas écrit sur ton front que tu viens du 9-3. Reste comme tu es d'habitude, soit fier de qui tu es. Si les autres ont quelque chose à y redire, ce sont eux qui ont un problème, pas toi...* »

Sauf que l'élève a raison, il ne faut surtout pas que l'on repère qu'on vient du 9-3.



En témoigne la réaction du premier vigile à notre approche. À peine en rang à l'entrée du musée, l'agent de sécurité nous interpelle : « *Vous venez pour quoi ? Vous venez d'où ?* ». Le ton est donné. Ce vigile n'est pas seulement là pour assurer la sécurité, il est un lanceur d'alerte : « *Plan Vigipirate, Plan Vigipirate, une classe de 22 élèves arrive. Casiers, il faut les descendre vers les casiiiiiiers.* »

■ Escouade de vigiles en panique

Dans ma tête, j'ai cette phrase du film *La Haine* : « *Jusqu'ici, tout va bien* ».

On rentre dans le calme, nous, tandis que les agents de sécu s'agitent autour de nous, perdus, stressés, décontenancés. Après avoir déposé nos affaires, escortés par une garde bien trop rapprochée, nous atteignons enfin l'entrée de l'expo. Un autre vigile me tombe dessus (ça doit être leur chef, celui-ci), avec une réplique cinglante : « *Je vous préviens, s'ils touchent à un truc, je vous sors direct.* » Politesse et courtoisie ne suffisent pas à le rassurer. Les élèves me regardent, déboussolé-es et maintenant, bien sûr, un petit peu énervé-es (on le serait à

moins) : « *Madame, qu'est-ce qu'il a, lui ? D'où il vous parle comme ça ? Y croit qu'on va faire quoi ?* »

Malgré cet accueil on ne peut plus agressif, nous commençons tranquillement notre visite. La classe est d'un calme rare, se répartissant en petits groupes, lisant quelques infos. Certains prennent des photos, d'autres admirent des estampes, certains des armes de samouraï, un autre groupe joue aux jeux vidéos prévus dans l'ex-

Directrice de la publication
Marie-Pierre Aiello
N° de CPPAP : 0623 S 0651
Rédaction
combat-syndicaliste@cnt-f.org
CS c/o CNT Stics 13
c/o 1 000 Bâbords
61, rue Consolat 13001 Marseille
Administration et Abonnements
cs-administration@cnt-f.org
C/O CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas

Impression sur papier certifié
PEFC
Imprimerie de Étoile
Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Les tâches amenant le *Combat syndicaliste* dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou-tes !



BRANLY-BAS DE COMBAT (Rap version)



po. Pendant ce temps-là, les quelques autres visiteurs nous maudissent. Une femme vient me voir en me disant que deux de mes élèves n'auraient aucun respect : « Vous vous rendez compte, ils se tiennent pas le bras et commentent ce qu'ils voient, ce n'est pas une attitude à avoir dans un musée. » Politesse et courtoisie encore, mais la colère monte. Envie soudaine (mais contenue) de répondre : « Désolée, chère madame, de venir entraver votre douce après-midi et la paix sociale de ce sacro-saint lieu. Je pensais qu'un musée appartenait à tout le monde. » En particulier le musée du quai Branly, aux collections remplies à 99,99% de biens volés, pillés, ou récupérés comme trophées de guerre à des peuples colonisés par la France, en Afrique ou ailleurs.

■ Haie d'honneur sécuritaire

Le climat se tend au fur et à mesure de la visite. Un autre vigile colle un des groupes d'élèves. On leur reproche tout : de prendre des photos (alors que celles-ci sont expressément autorisées), de rire trop fort, etc. D'être là, en somme. Les élèves sont à bout, ils ne comprennent pas pourquoi on les suit comme ça, pourquoi tous leurs faits et gestes sont ainsi scrutés, analysés, jugés. À plusieurs reprises, certains viennent me voir en me disant qu'ils ne se

sentent pas à l'aise, qu'ils n'arrivent pas à se concentrer, à profiter.

Au bout de 45 minutes, la situation devient trop anxiogène. Nous décidons de partir. Le point culminant de la visite arrive : les vigiles forment une sorte de haie d'honneur à l'entrée de l'exposition, tous regroupés là à nous attendre si jamais l'un des élèves décidait de refaire un tour dans le musée (ce qui aurait été par ailleurs parfaitement son droit). « N'ayez crainte, votre mission est accomplie, vous nous en avez dégouté », pensè-je. La plupart des agents de

sécu pourrait être les grands frères des élèves : perversité encore de l'institution et du système.

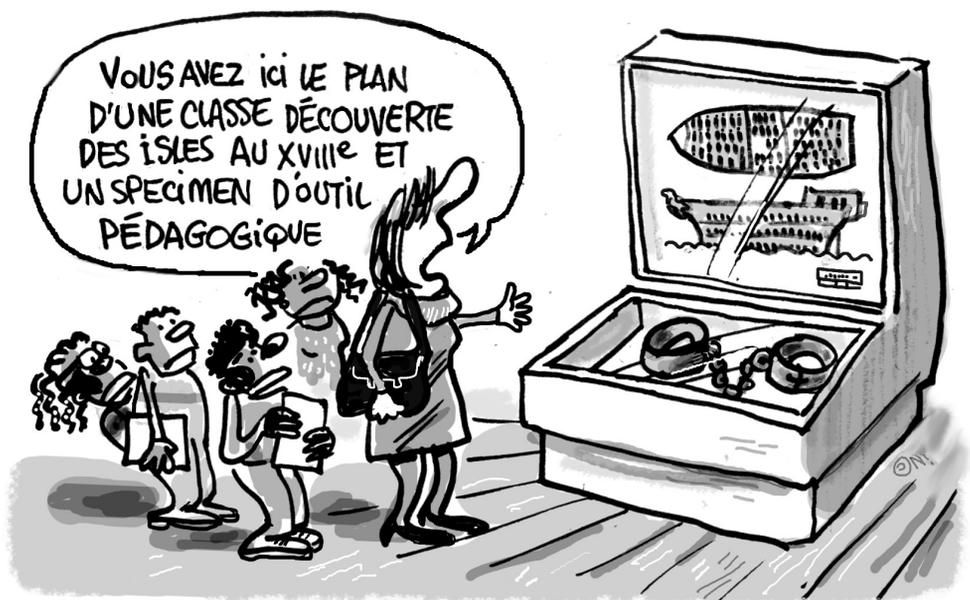
■ « Classes dangereuses »

Ce que les vigiles n'ont pas vu, ni les visiteurs d'ailleurs (sauf peut-être une grand-mère venue en visite avec sa petite-fille), c'est ce moment de beauté où des grands de 3e ont aidé des petits à jouer aux jeux vidéos prévus en fin de visite. Ce moment de communion où ils étaient tellement impliqués dans ce qu'ils faisaient, que seul comptait le partage, l'entraide.

Mon élève avait raison et j'avais tort. « Il ne faut pas voir que l'on vient du 9-3. » C'est la première chose que ces vigiles ont vu lorsque nous sommes arrivés : jeunes racisés + capuche = quartiers populaires = danger. L'équation ne passe pas.

En conclusion : merci infiniment au musée du quai Branly pour son accueil chaleureux. Nous ne manquerons pas de revenir. ●

Aurélie, STE-93.



Harcèlement sexuel au travail : l'effet de groupe

La définition du harcèlement ne se limite plus à un seul agresseur.

« **B**lagues » sexistes, humiliations répétées, concertées ou pas : la définition du harcèlement, qui est un délit pénal (art. 222-33 du code pénal) et une infraction au code du travail, s'élargit dans l'entreprise alignant le monde du travail sur ce qui s'applique hors du contexte professionnel. Dès le 31 mars 2022, la loi Santé au travail complète la définition du harcèlement sexuel de l'art. L.1153-1 du code du travail*, qui peut être reconnu à partir d'un fait unique (Cass Soc. 17 mai 2017, n°15-19.300)

Outre « les propos et comportements à connotation sexiste et sexuelle répétés », le nouveau texte inclut des situations où « un-e même salarié-e subit de tels propos ou comportements venant de plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée » ou « venant de plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition ». Peuvent donc être poursuivis les « propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste répétés, qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ».



Selon une étude récente, sur mille salariés, 10 % ont subi une demande d'acte sexuel, et six sur dix des sondés ont déjà subi au boulot les 12 derniers mois, au moins un agissement à connotation sexiste ou sexuelle. Par un supérieur hiérarchique, un collègue, un client (serveuses et vendeuses spécialement exposées). Pour que l'image de l'entreprise, de l'agresseur, de sa hiérarchie ne soit pas entachée, l'entreprise propose souvent une transaction avec clause de confidentialité. Et le couvercle retombe dans un silence assourdissant, squeezant une procédure judiciaire, au coût moins directement financier que moral et d'effet négatif sur la réputation de la boîte.

Devant les prud'hommes, la charge de la preuve est allégée, la victime devant juste établir des éléments de fait laissant supposer l'existence d'un harcèlement.

La prévention du harcèlement sexuel oblige l'employeur à une information spécifique des salarié-es, des personnes en formation, en stage, dans les lieux de travail ou à

la porte des locaux où se fait l'embauche, mentionnant l'art. 222-33 du code pénal, des procédures civiles et pénales possibles, et des coordonnées des autorités et services compétents (art. L. 1153-5, al. 2 du code du travail). De même, la procédure de médiation prévue à l'art. L. 1152-6 du code du travail n'est envisageable que contre le harcèlement moral, pas sexuel. ●

La rédac du CS

* La notion de harcèlement sexuel entre dans le code du travail en 1992, ne ciblant alors que les abus d'autorité par des supérieurs hiérarchiques. Le terme « sexiste » a été ajouté en 2021. Pénalement, le harcèlement sexuel encourt des peines de 2 ans ferme et 30 000 € d'amende, portées à 3 ans et 45 000 € en cas de circonstances aggravantes.

Sources : service-public.fr, juritravail.com, Dalloz-actualité.fr, Le Monde, Causette.





Prise d'acte, résiliation...

Deux moyens peu connus pour décider de quitter sa boîte, sans démission ni abandon de poste.

Un employeur peut être jugé responsable de ne pas avoir protégé un-e de ses salarié-es. Il est tenu prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et protéger leur santé physique et mentale. En cas d'alerte de harcèlement, il doit agir vite puis mettre en place un système spécifique de prévention, de sensibilisation, de formation. S'il est prévenu mais ne réagit pas, l'employeur peut être attaqué aux prud'hommes pour manquement à son obligation de sécurité.



■ Prise d'acte

Si ce harcèlement rend impossible à la salariée de continuer à bosser dans la boîte, elle peut prendre acte de la rupture de son contrat de travail (par courrier recommandé, texto ou email, à adresser directement à l'employeur en considérant qu'il est en faute). Cette « prise d'acte » de rupture de contrat est définitive (pas de rétractation possible) et à effet immédiat, normalement sans exécuter de préavis, sauf si la prise d'acte est requalifiée en démission (donc sans versement d'indemnité compensatrice de préavis). De toute façon, selon la jurisprudence, exécuter du préavis n'amoindrit pas la gravité des manquements de l'employeur invoqués. Mode de rupture du contrat, la prise d'acte entraîne soit un licenciement injustifié*, soit, au contraire, une requalification en démission.

La suite de la procédure mène devant les prud'hommes

■ Résiliation judiciaire

Autre option : demander la résiliation judiciaire auprès des prud'hommes, au vu des mêmes manquements. Le licenciement peut alors être déclaré nul, ou « sans cause réelle et sérieuse », aux torts de l'employeur, ouvrant à une indemnisation du ou de la salarié-e. À la différence de la prise d'acte, pendant toute la durée de la procédure de résiliation judiciaire, le contrat de travail est maintenu au sein de l'entreprise : il faut donc continuer à subir. ●

La rédac du CS

* Le licenciement est nul quand le juge annule le licenciement ; sans cause réelle et sérieuse quand le motif n'est pas reconnu valable ; irrégulier quand la procédure de licenciement n'a pas été respectée.

L'inexcusable patron

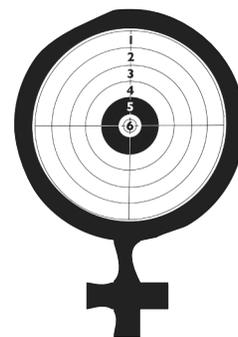
La faute inexcusable de l'employeur liée à sa conscience du danger

Pas de faute inexcusable sur le dos de l'employeur s'il n'est pas prouvé qu'il n'a eu conscience pleine et entière du risque auquel le ou la salarié-e a été exposé-e. C'est ce qu'établit une nouvelle jurisprudence (Cour cass. chambre civile, 09/11/2021, 20-13.857).

Une salariée d'une boucherie victime fin juillet 2013 d'un accident de travail a saisi le tribunal des affaires de sécurité sociale pour faire reconnaître la faute inexcusable de sa patronne, et son préjudice en réparation.

La porte métallique par laquelle la salariée a été blessée ? Aucun défaut ni dysfonctionnement selon l'inspection du travail. Après la Cour d'appel de Nancy, la Cour de cassation a aussi rejeté son pourvoi. Motif : l'employeur ne commet une faute inexcusable que s'il avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé la victime, et que s'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver.

Depuis 2002 et les fameux arrêts « amiante » rendus par la Cour de cassation, l'employeur est tenu d'une obligation de sécurité de résultat envers ses salarié-es en mettant en place des actions de prévention et en évaluant les risques auxquels ils sont exposés, et ainsi respectant les dispositions prévues par le Code du travail en matière d'hygiène et de sécurité des salarié-es.





C'est le profit qui tue, pas la fatalité

De la vie d'un homme au travail à la rubrique des chiens écrasés.

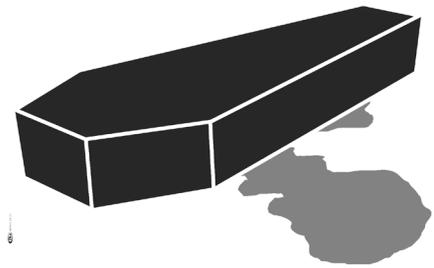
On l'apprend par un article de France Bleu, radio du service public. Le 26 février, un ouvrier a perdu la vie sur un chantier de bûcheronnage à Larmarche-sur-Saône (Côte d'Or). L'article se résume à trois phrases, soit 52 mots, 299 caractères.

L'article ravale l'homme au niveau de la branche qui l'a tué. Son auteur parvient même, sans attendre même les résultats d'une improbable enquête, à dédouaner l'employeur de

sa responsabilité : « *Ce ne sont pas les travaux de bûcheronnage qui sont en cause. Selon un témoignage, un arbre sec qui se trouvait à proximité du chantier s'est cassé, et cet homme a reçu une grosse branche sur le dos.* »

Ce serait donc la faute à la fatalité, les risques du métier... et peut-être même l'irresponsabilité de l'ouvrier décédé.

Quelle perspicacité, quel sens de l'à-propos pour ce pisse-copie qui ne s'est assurément pas rendu sur place,



SUS BENEFICIOS LLENAN LAS CAJAS



«Leurs bénéfices remplissent les caisses. Accident du travail, terrorisme patronal.»
Une affiche de la CNT espagnole.

qui n'a certainement pas quitté son bureau pour pondre cette abjecte conclusion, alors que l'on sait pertinemment que se sont le non respect du périmètre de sécurité, le défaut de formation, le manque de personnel suffisant et de l'absence de contrôle de l'inspection du travail, qui sont le plus fréquemment à l'origine de ce type d'accident.

Au travers de ces quelques lignes, notre collègue est mort deux fois. Une première fois lors de cet accident, et une seconde dans cet article de faits divers qui le rabaisse au niveau du chien écrasé.

Nous demandons justice pour cette personne qui était assurément : un fils, un frère et/ou un père, une personne douée de sentiment et de vie, avant d'être sacrifié à la logique du profit.

Nous demandons justice à l'employeur, mais aussi aux médias qui ont ainsi résumé sa vie. ●

Sub-TP-BAM RP

Silence, des ouvriers meurent

Contre l'oubli, les « malheureusement » et phrases de routine de la presse.

Pour ne pas que les accidents du travail passent à la trappe, pour ne pas qu'ils soient réduits à des « faits divers », cette page facebook (<https://m.facebook.com/pg/DuAccident/posts/>) regroupe les accidents du travail évoqués par la presse, le plus souvent succinctement, avec des photos anonymes de bagnoles de police, d'ambulances. On y rappelle notamment qu'entre 2001 et 20019, les accidents de travail chez les femmes ont grimpé de 41,6 %, et explosé de +110% pour les aides à domicile chez qui on compte vingt mortes entre 2016 et 2019

Le plus souvent, la presse recopie la phrase habituelle comme quoi les causes et circonstances de la mort ne sont pas connues, qu'une enquête est ouverte. Enquête dont leurs lecteurs et lectrices ne sauront rien. Il faudrait plutôt parler d'enquêtes au pluriel, au moins trois : Urssaf (puisque la responsabilité de l'entreprise modifie son taux de cotisation), inspection du travail, police ou gendarmerie. Malgré cette profusion d'écrits, de pièces et de documents, la mort d'un ouvrier est quasiment tout le temps suivie d'un assourdissant silence radio. Que ces morts reste invisibles !

En 2021, ce blog a recensé 330 morts du travail à travers la presse quotidienne régionale en ligne : 82 ouvriers du BTP, 54 chauffeurs routiers et livreurs, 35 agriculteurs et ouvriers agricoles, 28 ouvriers de l'industrie, 13 marins et marins-pêcheurs, 13 bûcherons et éleveurs.





Mauvaiseherbons nom de nom !

Tournicoti, tournicotons, c'est l'école de la rébellion ! Et le numéro 8 de la revue de la fédé FTE.

Concocté par la fédération CNT éducation, ce numéro de La Mauvaise Herbe traite de l'espace. Non pas de Youri Gagarine et de ses liens ténus avec l'anarchisme. Mais plutôt de l'espace dans et hors les murs de la classe. De l'école prison à l'école caserne en passant par l'école buissonnière, La Mauvaise Herbe prend un tournant géographique car elle a bien envie de prendre l'air, plus vénère que jamais pour faire face à ces temps covidés.

Au programme, du nord au sud, une réflexion sur les fenêtres ouvertes et la forme des tables en classe. À l'ouest, on vole au-dessus de Fougères pour explorer la fabrique des colos libertaires. Une brise théorique vient ensuite déceler les liens entre la géographie et l'anarchie. Comment les géographies engagées perçoivent-elles l'espace ? On se laisse porter par le mistral pour explorer l'espace scolaire comme lieu d'appropriation collective et finalement rêver et prévoir l'organisation d'une autre école. On plonge aussi dans la marre de la salle des profs pour construire des barricades de café. Pour finir, c'est l'évocation d'un collègue sans grille (et sans limites ?) qui clôture le dossier.

L'espace se joue des frontières : de la révolution zapatiste au colonialisme qui perdure en Côte-d'Ivoire, le monde tourne, et nous avec. Quelques notes de lecture, de visionnage et d'écoute, pour partager comme lors d'un long voyage, les récits et les sentiments complètent ce numéro.

On vous propose donc un voyage dans cette nouvelle Mauvaise Herbe, plus stable que celui des compas de l'EZLN (Ejército Zapatista de Liberación Nacional, armée zapatiste de libération nationale), mais on l'espère tout aussi intéressant pour vous, lec-

teurs et lectrices.

■ Au sommaire :

- **Dossier : espace scolaire** : Fenêtres ouvertes. De la classe en rangs à la classe-ruche : la pédagogie en mouvement. La colo des oiseaux. Géographie et anarchie. L'école, espace d'appropriation collective. Un autre espace est possible ! Une commune dans chaque bahut ? Espace scolaire sans frontière

- **International** : La rébellion zapatiste en Europe, avec un magni-

fique poster zapatiste à détacher - et aussi :

Enseigner à l'étranger : une politique d'influence... coloniale

Écriture inclusive : Non le masculin ne l'emportera pas !

Ce que la question des « sans-fac » révèle.

Grenelle de l'Éducation : le pain quotidien du management.

Nous ne sommes plus vos pions.

Trois petites histoires de répression.

Notes de lectures. ●

Groupe de travail Anarchie & pédagogie.





L'inspection du travail truffée de chefs sabordeurs

Le management ne ment pas : il aménage soigneusement la destruction d'un service public.

Le management à l'œuvre au sein de l'inspection du travail : une arme de destruction active.

Il y a plusieurs façons de détruire un service public : de l'extérieur, en l'asphyxiant en diminuant de façon continue les effectifs, en supprimant des postes. C'est ce que subit l'inspection du travail depuis une dizaine d'années. La casse se fait aussi de façon plus pernicieuse, de l'intérieur, en appliquant l'idéologie managériale, à l'œuvre depuis une quinzaine d'année à travers un empilement de réformes qui vont toujours dans le même sens.

Exemple avec le renforcement du « pilotage » (qui a inventé des « sous-directions du pilotage et de l'animation du système d'inspection

évalué-es la responsabilité de leurs conditions de travail, réduites à une histoire de performances individuelles. En 2014, apparaissent deux nouveaux niveaux d'échelons hiérarchiques entre les agents de contrôle, les agents de secrétariat et le directeur départemental, des managers chargés du « pilotage ».

■ Inflation de chefs

Chaque niveau hiérarchique se sent obligé de produire son propre plan d'action pour justifier sa propre existence. En pointant régulièrement les échecs comme des problèmes de pilotage, alors qu'il y a de moins en moins d'agents de contrôle, de secrétariat, mais de plus en plus de chefs.

Cette fuite en avant peut paraître

retour au départemental (à chaque étape, perte de postes), puis externalisation de tous les effectifs à la préfecture. Total aujourd'hui : le chaos. Plus personne ne sait qui fait quoi. Idem à chaque nouvelle réforme, changement de tous les logiciels, de toutes les applications, à réapprendre à chaque fois.

■ Saisir l'inspection : « un aléa »

« Transversalité », « synergie » et autre mots creux : l'idéologie managériale est aussi une novlangue. Une langue pleine de vide qui justifie toute réforme avec des énoncés faussement évidents, mais qui déqualifie aussi les demandes des salarié-es : ces demandes sont désignées comme des « aléas » (y compris les accidents du travail !) par une note du 12 mars 2010 sur la « ligne hiérarchique » qui explique aux agent-es qu'il faut obéir à la hiérarchie, mais surtout rééquilibrer l'activité en remplissant prioritairement ses plans d'actions. Le glissement sémantique a fait passer de « demande des travailleurs » à « demande sociale » puis à « demande individuelle » pour finir par circulez y a rien à voir, ce n'est pas du domaine d'intervention de l'inspection du travail, ça relève des prud'hommes... L'institution se ferme de plus en plus sur elle-même, se coupe de ses usagers. La réponse aux travailleur-euses devient une variable d'ajustement par rapport aux priorités des plans d'action de nos managers. Ce service public considère que le maximum d'efficacité est atteint quand il a réussi à se passer de son public. C'est l'invention du service public sans public

Conséquences : ses services secrétariat débordés, des services renseignements le plus souvent exsangues voire carrément supprimés. Ces services répondent aux demandes d'info



du travail »). Ou l'injonction de répondre à toute une série de plans d'actions à tous niveaux de la hiérarchie, départementale, régionale, nationale, avec obligation de rendre des comptes à travers des objectifs chiffrés. Il faut donc singer les méthodes du privé par la production permanente d'indicateurs chiffrés. Depuis 2010, l'entretien individuel d'évaluation fait porter aux agent-es

irrationnelle, délirante au regard du service rendu à l'utilisateur.

■ Du changement pour le changement

L'idéologie managériale, c'est celle du changement permanent : les services support (RH, mobilité, carrières...) ont été passés du niveau départemental au niveau régional, puis



sur ses droits, convention collective, heures sup, paie, harcèlement, et tous conflits avec l'employeur etc. L'inspection du travail était un des derniers services publics à accueillir sans rendez-vous. Fini. Des permanences à horaires restreints, du contact privilégié par numéro d'appel tarifé, on est passé à l'accueil uniquement sur rendez-vous. On met à distance les usager-es.

■ Une activité autonome et indépendante

Autre effet : la souffrance des agents : « Il y a toujours eu du stress mais avec une autonomie dans l'organisation de son travail qui permettait de tenir de donner du sens, mais là on atteint des stades catastrophiques s'il faut en permanence valoriser des plans d'action avec tout le mensonge qui va avec. Avec le risque de ne plus se reconnaître, le stress ajouté à la perte de sens, parfois la honte qu'on peut y trouver font craquer : demandes de mutation, arrêt maladie, tentatives de suicide. »

En 2014 le discours de la direction générale du travail a été : « L'autonomie et l'indépendance, ça n'a rien à voir. Pour qui vous vous prenez ? Vous n'êtes pas des travailleurs libéraux. » C'est le système (donc la hiérarchie) qui se prétend indépendant, pas les agents. Manière d'enterrer la double dépossession, de l'action des travailleurs, et des interventions des agents de terrain de l'Inspection

du travail. Pendant l'épisode Covid, cette hiérarchie n'a pas hésité à relayer des pressions patronales et politiques, contre ces propres agents !

La seule garantie pour défendre cette autonomie des agents de terrain, tient à des syndicats, en lutte pour défendre une autonomie collective et la capacité à fixer les propres objectifs de l'activité dans les entreprises. D'où une lutte à mener sur

deux fronts, les moyens et effectifs, et en interne contre cette idéologie managériale qui saborde le service public. Une inspection du travail au service des salarié-es, pas au service des managers. ●

D'après une intervention de Gilles, CNT TEFP, Travail, emploi formation professionnelle, lors du meeting intersyndical du 15 mars à la Maison des métallos à Paris.aa

Penicaud, dégagée !

Une bonne nouvelle : l'OIT, Organisation internationale du travail qui assemble représentant-es des gouvernement, employeurs et organisations de travailleur-ses de 187 États membres de l'ONU, ne sera pas dirigée par l'ancienne ministre du travail Muriel Penicaud. Présentée par la France, appuyée par les États européens, elle s'est lamentablement fait bouler au deuxième tour (habituellement il faut cinq ou six tours de scrutin pour départager les candidats). Ministre du travail au début de l'ère Macron, elle a laissé un sillage de répression au sein de l'inspection du travail.

À Genève, au siège de l'OIT dont la mission fondatrice de 1919 est de défendre la justice sociale, les droits de humains et les droits au travail, l'élection du 25 mars nomme comme directeur Gilbert Houngbo, ancien Premier ministre du Togo. C'est le premier Africain à la tête de l'OIT depuis sa création il y a 103 ans. Depuis 2017, il dirige le Fonds international de développement agricole (FIDA) et a été directeur adjoint de l'OIT (2013-2017) chargé des opérations sur le terrain. Il est certes partisan d'une rapprochement capital-travail, mais n'a au moins pas le passif de casse sociale de Muriel Penicaud.



Vous trouverez sur le site Internet www.cnt-f.org, toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par région.

Bureau confédéral
6, rue d'Arnal 30900 Nîmes
06 52 17 93 54
mél : cnt@cnt-f.org

1 Alsace

Union régionale CNT c/o
Lucha y Fiesta
BP 30017 67027
STRASBOURG CEDEX 1
09 52 91 12 14 alsace@
cnt-f.org

2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue
Sanche-de-Pomiers, 33000
Bordeaux
06 95 52 69 71
ul33@cnt-f.org
Syndicats régionaux PTT
Aquitaine, BP 80099, 33704
Mérignac

3 Auvergne

Culture Aquitaine 36,
rue Sanche-de-pomiers,
33000 Bordeaux

4 Bourgogne

Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

5 Bretagne et Pays de la Loire

Syndicat intercorporatif de
Saône-et-Loire
et de la Nièvre
19 rue du pavé
71290 Cuisery,
CNT 21
6b rue Musette
21000 Dijon
http://www.cnt-f.org/_cnt-interco-21_.html
06 01 22 17 94

6 Centre

Union régionale CNT
BP 30423, 35004 Rennes
CEDEX
06 34 98 30 72
bretagne@cnt-f.org

7 Champagne-Ardennes

CNT Centre
13 rue Pierre Fournier
41600 Lamotte-Beuvron
cnt-centre@cnt-f.org

8 Franche-Comté

Syndicats CNT Marne
BP 90009,
51201 Épernay CEDEX

9 Île-de-France

Syndicats
CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014
Besançon CEDEX cnt-doubs@cnt-f.org
CNT Jura
Sur la Roche
39370 Les Bouchoux



10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT
6 rue d'Arnal 30000
Nîmes
ur.lr@cnt-f.org

11 Limousin

Union locale Limou-sin
6, rue de Gorre,
87000 Limoges,
cnt87@cnt-f.org

12 Lorraine

Union régionale CNT
ur.lorraine@cnt-f.org
UD CNT Moselle
5, place des Charrons,
57000 Metz
ud57@cnt-f.org

13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT
33, rue Antoine Puget,
31 500 Toulouse
Tél 07 81 10 63 66

14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT 32,
rue d'Arras, 59000 Lille
03 20 56 96 10
ur59-62@cnt-f.org

15 Manche

Syndicat CNT Manche
cntmanche@cnt-f.org
facebook.com/cnmanche

16 PACA

CNT-STICS 13 c/o 1000
bâbords 61, rue Consolat
13001 Marseille

17 Pays la Loire

voir Bretagne

18 Picardie

Voir avec Nord-pas-de-Calais

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT
20, rue Blaise-Pascal,
86000 Poitiers
05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT
44, rue Burdeau
69001 Lyon

Pour mémoire : une guerre peut en cacher une autre

C'était en 1991, lors de la première offensive militaire contre l'Irak. Même mécanisme qu'aujourd'hui.



La CNT-AIT* appelait contre la guerre en évoquant le recours à la désobéissance sous toutes ses formes. Voilà le texte d'appel à manifestation du 12 janvier 1991.

« Les chefs d'État de la communauté internationale nous invitent aujourd'hui à laver "l'affront irakien" dans un bain de sang. Avant l'annexion du Koweït, les gouvernements français et américains entretenaient des relations amicales avec les dirigeants d'Irak. Les habitant-es de ce pays pliaient sous le joug d'une dictature, armée par ceux qui à présent prétendent défendre l'intérêt des populations.

Alors que partout dans le monde le "droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" est bafoué par les grandes puissances, celles-ci se posent en juges et nous engagent dans un processus de guerre.

Le contrôle du monde arabe, et donc des plus importantes réserves pétrolières de la planète, passe par le contrôle de la vie politique des pays du golfe persique. Ceux qui construisent leur fortune sur ce principe ne l'ignorent pas et tentent de faire barrage à toute évolution des pouvoirs dans la région.

Saddam Hussein se risque à les contrarier et espère instaurer de nouvelles règles du jeu économique.

Contre elles : le droit international, garant de l'économie capitaliste "à l'occidentale", travesti pour l'occasion en apôtre de la liberté et de l'indépendance.

Pour le défendre, radios, télévisions et journaux cultivent en nous la fibre guerrière, et les hommes politiques jouent l'union sacrée. Nos esprits sont ainsi préparés au sacrifice et à la défense d'intérêts qu'on ne nous a jamais invités à partager.

À nous le travail, les cités insalubres, la CSG, la médecine à deux vitesses, les écoles et les lycées sans enseignant-es, le crédit à la consommation, le chômage, la précarité...

Aux industriels et aux spéculateurs : le pouvoir et l'argent. Aujourd'hui, ils décident de notre contribution à l'assassinat d'un peuple que huit ans de guerre et un régime totalitaire ont plongé dans le chaos. Demain ils nous demanderont encore d'être simultanément le boucher et la vache. D'une telle guerre, aucun peuple ne sortirait indemne. » ●

* La CNT-f (Vignoles) a été exclue de l'AIT en 1996. Pour l'historique, www.fondation-besnard.org/spip.php?article174



Le fascisme vu par John Hartfield pour le magazine antinazi AIZ en 1932

La vieille histoire des pestes brunes

Face à la possibilité du fascisme, se raviver la mémoire.

Samedi 26 mars, la CNT région parisienne a participé aux Rencontres sociales antifascistes organisées à la bourse du travail de Paris par un collectif de groupes et organisations. Il n'aura échappé à personne que, pour certains, des arrières pensées électorales étaient bien présentes... La CNT, pour sa part, a affiché, sur le fond comme sur la forme, ce qu'elle a à opposer aux dérives que l'on observe partout.

Depuis des mois, le groupe de travail antifasciste de la CNT-RP s'est livré à une réflexion approfondie sur le fascisme, son histoire, son évolution et ses avatars, observés depuis le prisme qui nous importe le plus : le syndicalisme. Cela a débouché, à l'automne 2021, sur un atelier de culture populaire au 33 rue des Vignes. Sur la base du travail fourni, quelques camarades y ont exposé le résultat de leurs réflexions, et échangé avec les autres participant-es – une trentaine – : les origines du fascisme et ses fondements idéologiques, ses champs d'application (Italie mussolinienne, Allemagne nazie, Espagne franquiste, France pétainiste, Iran des ayatollahs...), pour finir par la montée des organisations d'extrême-droite en France depuis les années 70 et leur attitude ambiguë – et à géométrie variable – vis-à-vis du syndicalisme...

Aussi, lorsque les Rencontres sociales antifascistes ont été lancées, la participation de la CNT a immédiatement été envisagée comme la continuité – dans un format moins exhaustif – de ce qui avait été réalisé avec succès dans l'atelier, selon des modalités et dans un espace autogérés par la seule CNT.

Le résultat a été à la hauteur des espérances : salle comble malgré une journée printanière, intervenant-es concis-es et sans « hauteur » hiérarchique, participation foisonnante

aux débats qui se sont entrelacés pendant plus de deux heures avec les courts exposés préparés. Alors que l'on entend parfois confiner le syndicalisme à d'autres époques, la diversité des participant-es – également observée à la table de presse – valide la pertinence de cette intervention de la CNT.

À coup sûr, un des thèmes ayant suscité le plus d'intérêt est « l'héritage pétainiste » de l'actuel syndicalisme institutionnel : « conseil (social) d'entreprise », Fête du travail (et de la Concorde sociale)... Autant de sujets à toujours inclure dans nos propres réflexions.

La pertinence du dispositif imaginé par les camarades du groupe de travail antifasciste a été confirmée en fin de journée lorsque, devant la bourse du travail, une participante au débat les a interpellés en soulignant combien leur présentation avait été exemplaire !

Il reste à voir maintenant quelle suite auront les Rencontres... Pour leur part, les cénétistes ne semblent pas considérer l'antifascisme comme une affaire de slogans ou d'opportunités. ●

Aimable du SIM-RP



« Le petit homme demande de gros cadeaux »
Photomontage de John Hartfield, 1932.

Le fascisme, un placement capital

Outre son capital décès, le fascisme a toujours été porté par le capital.

Depuis un siècle, toujours le même programme : croire, obéir, combattre. Un siècle, que le fascisme, fossoyeur des libertés individuelles et collectives, sème guerre et mort dans le monde, décrétant telle ou telle catégorie (race, nationalité, religion, culture, genre) supérieure à toutes les autres. Il a organisé l'élimination physique et sociale des « déviants, étrangers, inférieurs », ses boucs émissaires. Il a été le bras armé du capitalisme et de l'État. Derrière Mussolini, Hitler ou Franco, de grands groupes industriels et financiers ont prospéré avec les dictatures, et tenant encore aujourd'hui le haut du pavé.

Par la violence de ses milices et de ses forces répressives, le fascisme a voulu extirper tout syndicalisme de lutte de classes, toute auto-organisation émancipatrice, en prônant sa théorie de la « collaboration de classes ». On retrouve ce vieux corporatisme d'alliance capital-travail dans des logiques vendues comme « plus présentables » mais aussi dévastatrices : doctrine sociale de l'Église, participation et intéressement, ubérisation, théorie du ruisselement...

Au moment où les marionnettes fabriquées par de puissants groupes industriels, financiers et médiatiques sèment à nouveau peur et haine, ne nous laissons pas distraire par les gestionnaires d'un improbable « capitalisme à visage humain ».

L'anarcho syndicalisme et le syndicalisme révolutionnaire, la réflexion critique et le débat collectif, le libre accord entre semblables, la solidarité active et l'internationalisme, l'organisation collective et directe de la société, par le bas, voilà l'alternative radicale au capitalisme fossoyeur de la planète et de toute humanité. C'est ainsi que sera asséché le fascisme. Pour un antifascisme révolutionnaire. ●

CNT-RP



À Salamanque, la CNT contre Leroy Merlin

La multinationale française du bricolage en patron de choc.

Fin 2018 - début 2019 : le groupe Adeo, multinationale d'origine française propriétaire de Leroy Merlin, lance une stratégie pour reprendre le marché du bricolage à Salamanque. Sous prétexte d'une baisse des ventes et de la nécessité d'être plus compétitif, elle a ouvert un Bricomart, une chaîne qui lui appartient aussi, afin de réduire les coûts et la main-d'œuvre tout en rendant plus précaires les conditions de travail.

Après 14 ans de travail impeccable, un collègue qui se battait pour ses droits et ceux du reste du personnel a été harcelé puis licencié. L'entreprise voulait empêcher à tout prix ceux dont elle tire ses profits de s'organiser pour des conditions de travail plus justes et plus dignes. Raté. La CNT a une fois de plus remporté une victoire en obtenant ce que le camarade voulait. L'entreprise ayant refusé de parvenir à un accord il a fallu attaquer en justice.

Cela n'a pas plu à Leroy Merlin

Salamanca. Dès le début, la section syndicale a été ignorée, non reconnue, son droit à un tableau d'affichage nié, ses membres harcelés, certains contraint de se mettre en maladie pour cause de stress. Malgré tout, la section continue et le soutien et la sympathie du personnel ne cessent de croître. Alertée par la CNT, l'inspection du travail a constaté la violation systématique des droits syndicaux et de graves lacunes dans la prévention des risques professionnels.

Son rapport négatif a été assorti d'une liste d'améliorations qui, malgré une deuxième plainte, n'ont toujours pas été respectées. L'entreprise a poursuivi son harcèlement : réprimandes, procédures de sanction, licenciement « disciplinaire » de deux membres de la section CNT, dont les noms ne figuraient pas dans les plaintes et qui n'étaient donc pas protégés par le droit syndical. Ces licenciements ont été argumentés par une baisse des performances. Puis, pour briser l'unité de la lutte et éviter de mettre en avant la CNT, l'en-



treprise a proposé en privé aux deux travailleurs des règlements financiers pour licenciement abusif. Leroy Merlin veut éviter à tout prix qu'une section syndicale CNT se renforce, en se débarrassant de tous ceux qui la rejoignent, le plus rapidement possible par tous les moyens.

Le 11 août, les tentatives de négocier individuellement avec les travailleurs sans la médiation du syndicat n'ayant eu aucun effet, l'acte de conciliation a eu lieu. L'entreprise n'a manifesté aucune volonté de résoudre le conflit, bien au contraire. Leurs avocats n'avaient rien à proposer.

Au sein de la CNT, nous tenons des dizaines de piquets d'info aux portes de Leroy Merlin à Salamanque et ailleurs, à Valladolid, Fuenlabrada, Aranjuez, Gijón, Ciudad Real, Burgos, Zamora, Iruña, Barakaldo, Vitoria et Las Palmas de Gran Canaria notamment. De plus, la solidarité dépasse le cadre syndical et une grande partie de la clientèle de Leroy Merlin, malgré la gêne que peut provoquer un piquet d'information, s'intéresse au conflit et, dans certains cas, s'y associe, soutient le boycott et le fait savoir par des commentaires sur les réseaux.

C'est à Leroy Merlin de clore ce conflit en discutant avec la section, en réintégrant les travailleurs licenciés, en respectant le droit de ses employé-es à se syndiquer et à bénéficier d'un environnement de travail sûr. ●

Concepción Martín, 23 janvier 2022,
Salamanque
(D'après CNT n°429)



Bezos, craches tes pesos !

Victoire d'un syndicat chez Amazon !

L' autogestion de la lutte se montre bel et bien comme le seul moteur capable de faire reculer les tauliers, comme l'ont prouvé les ouvrières et ouvriers d'Amazon à New York.

Pendant que le grand patron se balade dans l'espace ou se réjouit d'avoir convaincu la mairie de Rotterdam de démonter un pont pour laisser passer son yacht démesuré, l'esprit de Joe Hill s'empare inéluctablement de ses dépôts.

Mais avant d'explorer la victoire de l'implantation du tout nouveau syndicat, Amazon Labor Union, au dépôt JFK8 à Staten Island, il faut comprendre son ampleur dans le contexte de l'histoire du mouvement ouvrier outre-Atlantique.

On ne peut pas dire que le syndicalisme américain est en très grande forme. Bien que le taux de syndiqué-es égale celui de la France, à peu près 10%, contrairement à l'hexagone où quasiment tout le monde est couvert par des conventions collectives, iels ne sont que 12% outre Atlantique -selon les statistiques de l'OCDE.

Aux USA, le militantisme syndical s'essouffle depuis le début de la Guerre froide, une époque sinistre où la chasse aux sorcières de McCarthy stigmatisait la lutte syndicale. Suite à une série de grèves en 1946 et 47, cherchant à augmenter la part de richesses du travail à l'issue de la guerre, le lobby du grand patronat a contre-attaqué en faisant passer la Loi Taft-Hartley. D'après cette loi, les syndicalistes -jusqu'à 1967, d'ailleurs- étaient obligé-es de signer des déclarations sous serment pour prouver publiquement qu'ils n'étaient pas communistes. D'après l'historien du mouvement ouvrier américain, Joseph A. McCartin, cette stigmatisation et les accusations d'appartenance au mouvement

communiste, ont permis de donner un visage favorable au racisme très répandu dans les États anciennement esclavagistes du sud. C'est cet ensemble de facteurs qui à un moment critique de l'histoire sudiste, a empêché l'expansion syndicale, là, où il n'y avait personne pour défendre les ouvrier-es dans l'énorme industrie textile liée à l'exploitation du coton. Une fois que l'antisindicalisme l'a emporté dans cette grande région comportant 11 États, il fut très difficile de s'organiser dans le reste du pays.

Les années Regan, comme Thatcher au Royaume-uni, ont porté des coups très durs au mouvement syndicaliste. Au début de sa présidence, il exploite un article de la Loi Taft-Hartley de 1947 -selon lequel les fonctionnaires n'avaient pas le droit de faire grève- pour licencier 11 347 contrôleurs et contrôleuses de trafic aérien, remplacé-es par des militaires. Les grands patrons avaient trouvé leur champion. Désormais, sans tabous, ils seront sans merci pour la classe ouvrière.

Ensuite, il y a eu la mondialisation avec son lot de délocalisations et fermetures d'usines. Entre 1981 et 82, plus de 20% des employé-es cols bleus ont subi des licenciements. La classe ouvrière américaine luttait pour sa survie avec des salaires de misère.

Contrairement à la France où par exemple la CGT bénéficiait du soutien de la PCF, aux USA, le syndicalisme américain n'a jamais eu d'allié politique de poids. D'accord, il y a les Démocrates, mais les trahisons sont plus nombreuses que les soutiens, à l'instar par exemple, de l'implication du parti dans la privatisation de l'industrie de télécomms, secteur à forte représentation syndicale. Même quand les conditions étaient politiquement favorables avec une majorité absolue des Démocrates à la Chambre des représentant-es et



au Sénat, comme sous la présidence d'Obama, le parti n'a pas démontré beaucoup d'enthousiasme pour la demande des syndicats de révoquer la Loi de 1947.

Sous Obama, en 2009, le SMIC a été augmenté à un chouia plus de 7\$, ce qui était très, très loin de la demande populaire de 15\$ formulée surtout par les ouvrier-es de la restauration rapide. L'implémentation graduelle de cette demande fut proposée puis retirée du Plan de sauvetage de Joe Biden, qui lui non plus, ne prévoit la révocation de la Loi Taft-Hartley.

Cette loi, toujours en vigueur aujourd'hui, permet au patronat de décourager ses employé-es sur leur lieu de travail de rejoindre un syndicat. Cette même loi a obligé les mobilisé-es d'Amazon à faire la demande officielle auprès de la National Labor Relations Board, cette agence indépendante du gouvernement fédéral américain, pour organiser une élection afin de savoir si au moins 30% des effectifs voteraient en faveur de l'implantation d'un syndicat.

En règle générale, le turnover chez Amazon est élevé, ce qui rend l'organisation plus que difficile. A JFK8 à NYC, il y a 8 500 employé-es. Le turnover est à 150%. L'enjeu était de taille. Là où les grandes centrales syndicales réformistes avaient renoncé, les autogéré-es d'Amazon ont réussi... à la Joe Hill. A la sortie du dépôt et devant les arrêts de bus, yels attendaient leurs collègues harcelé-es, mal payé-es et fragilisés, des exilé-es précaires des 5 continents, pour les convaincre que les seules élections auxquelles il faudrait participer, ce sont celles pour lesquelles on est sûr de gagner ! ●

Dathaï, GT Europe

Suède - Ukraine

Solidarité sans frontière

Collecte de fonds entre les membres de la Sac



Les camarades du syndicat suédois du bâtiment SVT, situé à Stockholm et affilié à la SAC1, lancent une caisse de solidarité envers une vingtaine de leurs adhérent-es, sympathisant-es ukrainien-n-es.

Aidez Oleksandr, Vadym, Anastasiia, Vasyl, Roman, Serhii, Andrii, Marko, Volodymyr, Sviatoslav, Myroslav, Stepan, Yuri, Liubov, Volodymyr, Serhii, Stepan et tous les autres membres du syndicat du bâtiment de Stockholm affiliés à la SAC. Iels se retrouvent maintenant au milieu d'une guerre dans leur pays d'origine, l'Ukraine.

Iels ont construit nos écoles, nos hôpitaux et nos maisons. Iels payent leurs cotisations au syndicat de construction de Stockholm affilié à la SAC. Pour diverses raisons, iels sont maintenant dans leur pays d'origine en pleine guerre.

La SAC compte une vingtaine de membres situés en Ukraine. Nous avons des contacts quotidiens avec la plupart et cherchons à nous connecter avec les autres.

Certains sont en Ukraine parce qu'ils ont été arnaqués par des entreprises ukrainiennes pour leurs salaires et sont donc obligés de quitter

la Suède en attendant que le syndicat les défende. D'autres parce qu'ils attendent le traitement de leurs permis de travail, d'autres car ils sont travailleurs saisonniers, ou encore parce qu'ils sont revenus pour protéger leurs propres familles quand la guerre a éclaté.

Il est facile de se sentir impuissant face aux horreurs de la guerre, mais vous pouvez aider les travailleurs avec lesquels nous sommes en contact et leurs familles. Les adhérents peuvent aussi aider d'autres personnes sur place avec les fonds récoltés.●

G.T Europe





Ukraine Solidarité Populaire

Ukraine

Sur l'air de la Makhnovtchina

Campagne solidaire pour les camarades ukrainien·nes

Condamnant sans réserve l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe, nous exprimons toute notre solidarité avec celles et ceux vivant en Ukraine ou quittant l'Ukraine, et celles et ceux combattant en Russie les actions de Poutine. En souhaitant soutenir les actions organisées directement par les activistes anti-autoritaires sur le terrain, nous avons monté la campagne de dons «Ukraine solidarité populaire».

Cette campagne vise trois objectifs

- > Soutenir les civils restant ou quittant l'Ukraine, et ce sans discrimination;
- > Soutenir les combattantes et combattants auto-organisés et anti-autoritaires;
- > Soutenir les prisonnières et prisonniers en Russie.

Cette campagne s'appuie sur un réseau de soutien déjà existant pour lequel nous avons mis en place des outils facilitant les dons depuis la France : paiement en ligne simple, chèque, caisse de solidarité à déployer, etc.

Les fonds récoltés sont distribués à différentes organisations populaires ukrainiennes et russes. Dans un

premier temps, nous redistribuons à Operation Solidarity en direction des civils, au Black Headquarter pour les combattantes et combattants auto-organisés, et à l'Anarchist Black Cross pour les prisonnières et prisonniers en Russie. La liste de ces organisations est amenée à évoluer en fonction de la situation et des demandes qui nous sont faites depuis l'Ukraine et la Russie.

Nos interlocutrices et interlocuteurs d'Ukraine et de Russie nous ont exprimé à plusieurs reprises : *“Nous avons besoin de tel et tel matériel, mais nous avons besoin aussi que vous parliez de ce qu'il se passe ici et de notre action organisée par la base pour la base, anti-autoritaire.”* C'est pourquoi cette campagne a pour objectif de s'inscrire dans nos quotidiens, sur nos lieux de vie et de travail, notamment par la mise en place de caisses de solidarité physiques accompagnées d'une affiche de présentation, à même, nous l'espérons, de déclencher des discussions et des réflexions.

Cette campagne n'empêche en rien, bien au contraire, les autres actions qui pourraient être entreprises dans le cadre de ce conflit. Sur notre territoire, nombreuses sont les en-

treprises de technologies militaires, nombreuses sont celles s'enrichissant directement sur les conflits. Les campagnes de recrutement par l'armée sont aussi légion, notamment dans nos facs. Nous n'oublions pas également que derrière la posture d'accueil dont se targue l'État, la plupart des réfugié·es et migrant·es sont maltraité·es à nos frontières et sur notre territoire. Si nous sommes pour la politique d'accueil hypocritement prônée actuellement envers les Ukrainiens et Ukrainiennes, nous sommes pour que cette politique soit appliquée à toutes et tous, sans discrimination d'aucune sorte.

Le site internet ukraine-solidarite-populaire.org vous présente plus en détail cette campagne et vous propose les différentes possibilités de dons.

Par la base et pour la base,
contre la guerre en Ukraine et le militarisme,
contre les impérialismes, fascismes et nationalismes de tous bords,
soutien aux peuples ukrainiens, russes et biélorusses. ●

CNT Grenoble,
rejoint dans cette campagne
par d'autres syndicats cénétiens



France, Suisse, Grèce... Libre Flot sorti de taule

Nous vous avons parlé dans les pages internationales du *Combat Syndicaliste* n°470, du mois d'avril 2022, du cas du militant Libre Flot, incarcéré en France par le parquet anti-terroriste. Il avait réalisé une grève de la faim qui l'a fortement affaibli. Le secrétariat international de la CNT se joint à cette déclaration du syndicat interpro 67:

«C'est avec un ÉNORME soulagement que nous avons appris le transfert de Flo dans un hôpital civil de la région parisienne ce jeudi 7 avril.

Lundi 4 avril, alors que des actions de solidarité et des rassemblements avaient lieu un peu partout en France

et en Europe suite à un appel international, ses médecins s'inquiétant de ne pouvoir assurer son suivi médical ont demandé son transfert dans un service spécialisé en nutrition. Pour cela il fallait négocier avec la justice pour lui permettre de quitter les services pénitentiaires. Le juge d'instruction qui avait fermement décidé de maintenir Libre Flot à l'isolement et en détention en février a du accepter après négociations avec les avocat-es sa libération pour raisons médicales.

Nous nous associons au soulagement de l'annonce de la libération de Libre Flot, et saluons la large solidarité et surtout le détermination de

Libre Flot qui l'ont permis.

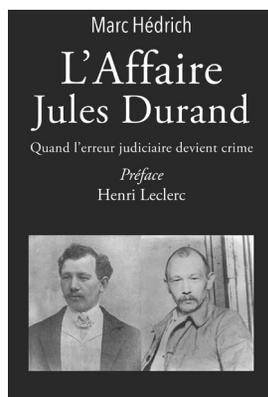
Son traitement, autant dans l'arbitraire de son emprisonnement, que la surveillance dont il a fait l'objet marquent un nouveau marqueur dans le développement autoritaire de l'État.

Nous continuerons à lutter contre, et à développer les réseaux d'entraides pour toutes et tous les prolétaires attaqué-es par ce même État et cette même logique». ●

Syndicat CNT inerpro 67

Pour suivre les informations du comité de soutien : <https://soutienauxinculpéesdu8decembre.noblogs.org>

CGT contre CGT



L'Affaire Jules Durand,
Marc Hédrich, éd. Michalon,
310 p., 21 €.

Une décade après « l’Affaire » Dreyfus, celui qu’on nomme le « Dreyfus de la classe ouvrière » est docker au quai à charbon du Havre. Cégétiste, Jules Durand, n’est pas victime d’une erreur judiciaire ou d’un dysfonctionnement de procédure, mais bien d’un acharnement de la justice de classe. En 1910, le port est en grève, pour des salaires décents, contre la mécanisation de la manutention. Intransigeants, âpres au gain, les dirigeants de la Compagnie générale transatlantique ne lâchent rien. Le capitalisme industriel carbure au charbon, et ne peut supporter ni obstacle à son transport ni retard d’approvisionnement. Un soir, sur le port, une rixe alcoolisée laisse sur le carreau un contremaître, un jaune. Une aubaine pour le puissant armement (alias French Line), qui invente un complot imaginaire, un improbable crime prémédité, en ciblant le leader syndical, l’homme à abattre: dans une réunion publique du syndicat, il aurait annoncé devant 600 charbonniers des quais qu’il fallait liquider ce « renard ». Ni les indics des flics très

*Le "Dreyfus de la classe ouvrière".
Extrait de la BD "Les docks assassinés"
de Martin & Mako, 2016.*



actifs, ni les mouchards des jaunes, l’Union corporatiste indépendante et antirévolutionnaire (sic), n’ont pourtant rien entendu, rien cafté. Grâce à une magistrature qui n’oublie pas son extraction de classe et sa soumission au puissant patronat de la Transat, la machination mènera vite Durand en taule. Dossier d’accusation truqué, parodie de procès sans la moindre preuve patente, recours sabotés par l’appareil judiciaire. Dépeint comme commanditaire, Durand est condamné à mort, à la stupéfaction des jurés d’assises qui à l’époque ne se prononçaient que sur la culpabilité (complicité d’assassinat par provocation), les magistrats professionnels assumant seuls la panoplie des peines. Ces jurés rédigent illico un recours en grâce pour celui qu’il ont cru impliqué. Grève immédiate de 24 h dans toute la France, de 48 h dans le ports. Dix mille ouvriers havrais en grève. Manifs de solidarité en Espagne, en Italie, à Chicago, Liverpool, Bruxelles... Malgré l’énergie de Jaurès et de L’Humanité, les appels aux intellectuels, les meetings, la conscience de classe de la veuve de la victime qui met en

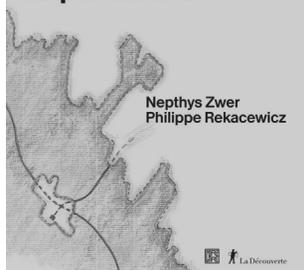
cause les armateurs, les rétractation après coup des faux témoins achetés par la compagnie, le rétropédalage judiciaire arrive trop tard. Durand ne saura jamais que la Cour de cassation a reconnu son innocence le 15 juin 1918. Dévasté par six mois d’enfer carcéral, dont 40 jours sous camisole de force dans le couloir de la mort, les courtes promenades à l’aveugle sous une cagoule opaque, il a sombré dans la démence. Six semaines de « liberté » et il faut l’interner dans un asile. Il y restera quinze ans enfermé, aliéné, détruit, jusqu’à sa mort. La justice de classe l’a broyé. Occupant, un siècle plus tard, le même bureau que le juge d’instruction qui a chargé à mort Jules Durand, rendant au pas de charge une enquête bâclée, aux ordres, l’auteur, ancien inspecteur du travail devenu magistrat, a passé dix ans à enquêter sur les lacunes de l’affaire judiciaire, les dossiers disparus des archives pour en escamoter la trace honteuse. ●

Nico, SINR 44

Pour retrouver des documents sur
cette manigance judiciaro-patronale :
www.l-affaire-durand.fr/les-journaux-depoque/

Haut les cartes !

Cartographie radicale Explorations



Cartographies radicales,
Nephtys Zwer & Philippe Rekacewicz,
ed La Découverte, 295p., 42€.

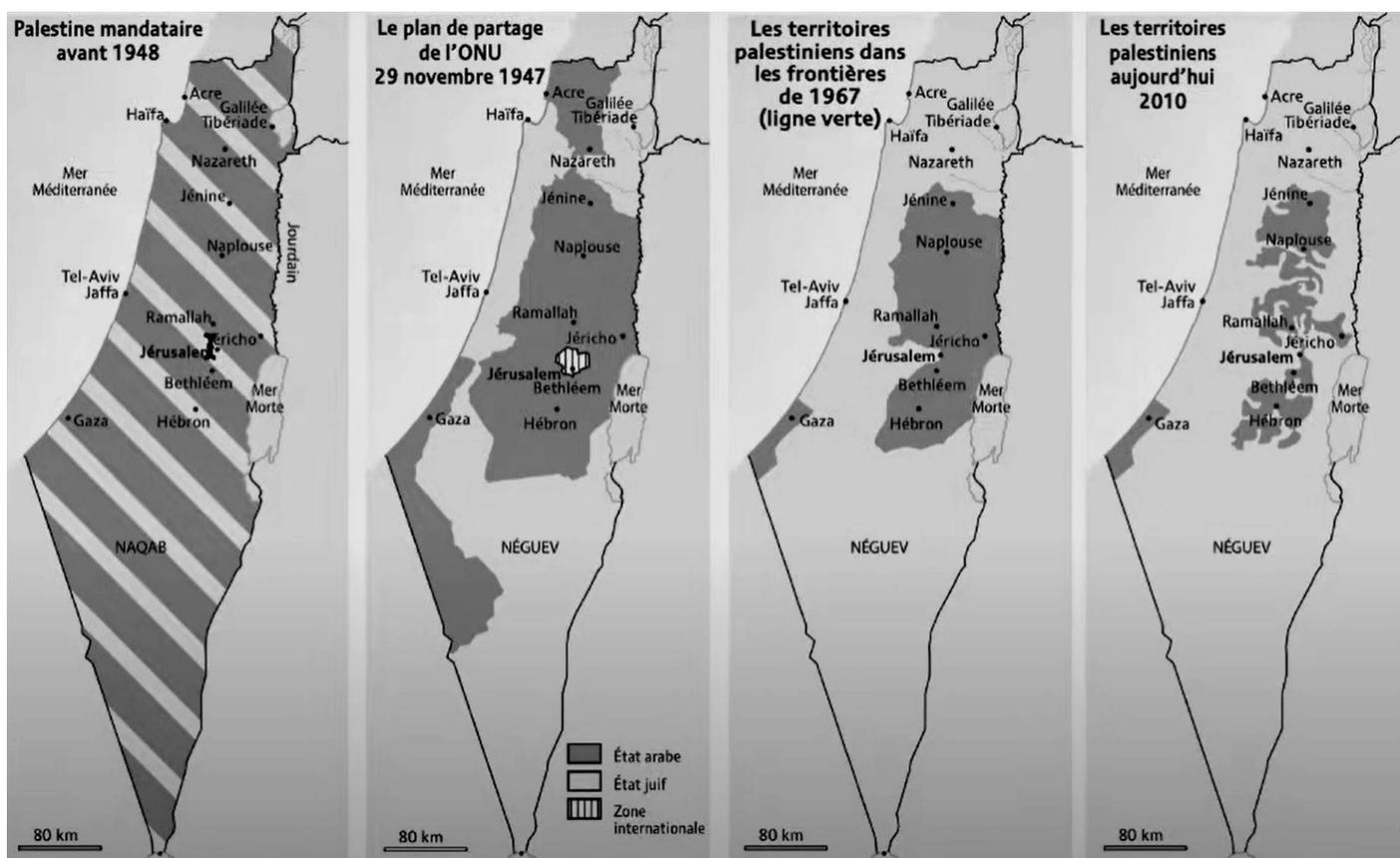
Si les cartes, comme la géographie, servent à faire la guerre, elle peuvent aussi armer la guerre sociale, anticoloniale, antipatriarcale, antilibérale. Acte politique, la carte engagée dévoile

l'invisible, refusant de servir le pouvoir et ses conformismes, voire ses transcriptions réacs. Ces anticartes opposées à une représentation dominante sont dites critiques, alternatives, en colère, collectives, participatives, sensibles, subjectives ou subversives. Elisée Reclus cartographie en 1907 les débuts du génocide arménien. Reprise en 1968, quand le géographe William Bunge, viré de sa fac, installe un labo de géo sauvage et collective dans un quartier pauvre de Detroit. À base d'enquête de terrain, l'absence de services publics y est documentée, ou les zones où les mômees sont le plus mordus par les rats. Les exemples cités par ce bouquin très fourni s'intéressent

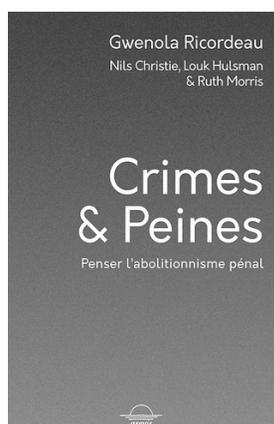
aux causes et lieux des morts sur les routes des migrants, au harcèlement des femmes dans les espaces publics égyptiens, aux diasporas Rrom en Europe, aux vols secrets d'externalisation à l'étranger de prisons par les USA au début des années 2000*, à l'utopie de projections si les frontières étaient moins barbelées. Ou au décentrement de la lecture du monde, si on fait de Bamako, Soweto ou Vilnius le milieu de l'image. ●

Nico, SINR44

* Révélations établies par des centaines de militant-es compilant des bases de données et qui a contribué à mettre fin à cette externalisation de la torture.



Danser sur les cendres des tribunaux



Crimes & Peines. Penser l'abolitionnisme pénal. Gwenola Ricordeau, Grevis, 2021.



Le précédent essai de Gwenola Ricordeau* proposait une réflexion féministe sur l'abolition du système pénal (police, justice, prison), fruit de son expérience personnelle, militante, entre France et USA, et de ses travaux universitaires en criminologie. *Crimes & Peines* présente des textes d'auteur-es de la première vague de l'abolitionnisme pénal qui ont inspiré ses engagements politiques et académiques.

Chaque texte est précédé d'une présentation du parcours de l'auteur-e, contextualisant sa pensée, facilitant la compréhension de ses idées. « *À qui appartiennent les conflits?* » de Nils Christie (1928-2015) explique que le système pénal dépossède les victimes/auteur-es d'infractions de leurs conflits, confisquant leur gestion autonome à la communauté, qui permettrait de renforcer les liens entre ses membres. Christie propose que les conflits soient pris en charge par des tribunaux formés de non-professionnel-les focalisé-es sur les victimes. Plutôt que sur les au-

teurs d'infractions, comme actuellement.

Au terme de « *crime* », Louk Hulsman (1923-2009) préfère celui de « *situations-problèmes* », ces « *événements qui nous détournent négativement de l'ordre dans lequel nous avons le sentiment que nos vies sont ancrées* », à traiter par divers niveaux de l'organisation sociale, sans recours au système pénal. Il analyse le préjugé qui lie le crime (construction sociale) à la seule responsabilité individuelle, et défend une criminologie critique vouée au « *poids autrement plus lourd des crimes des puissants* ».

« *Deux types de victimes : répondre à leurs besoins* » est signé de la quaker américano-canadienne Ruth Morris (1933- 2001) qui a participé à la création de la Conférence internationale pour l'abolition du système pénal (ICOPA), première édition à Toronto en 1983. Pour Morris, le système pénal se désintéresse des besoins des victimes, tant des violences interpersonnelles que des injustices systémiques (racisme, pauvreté, pa-

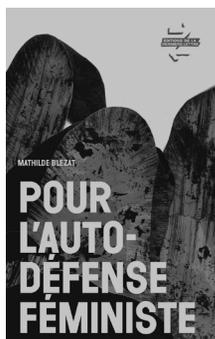
triarcat, etc.). Elle défend une justice transformative, qui « *promeut la "guérison" de la victime, mais aussi de l'auteur-e et de la communauté, et repose sur des processus collectifs* ». La réappropriation communautaire des conflits doit répondre aux besoins principaux des victimes : obtenir des réponses à leurs questions, voir leur préjudice reconnu, être en sécurité, donner du sens à ce qu'elles ont subi, obtenir réparation.

En présentant ces penseur-euses de l'abolitionnisme pénal, Gwenola Ricordeau diffuse dans l'espace francophone leurs idées, leurs combats, rappelant que la pensée abolitionniste s'est dernièrement enrichie par les recherches sur le genre, la race, la sexualité, le validisme, l'écologie ou le capitalisme, et par les mobilisations militantes (Black Live Matters), en attendant le « *soir où [l']on dansera sur les cendres de leurs commissariats, de leurs tribunaux, et de leurs prisons* ». ●

Guillaume, STE 59-62

* Pour elles toutes. Femmes contre la prison, cf CS d'octobre 2020.

Autodéfense, nom commun, féminin



Pour l'autodéfense féministe,
Mathilde Blézat,
Éditions de la dernière lettre, 2022

Ayant participé à un stage d'autodéfense féministe, la journaliste Mathilde Blézat a recueilli les témoignages d'autres participantes, pour vérifier si « à elles aussi, ça a changé leur vie ». La pratique apparaît au début du XXe avec les suffragettes anglaises apprenant des techniques d'arts martiaux pour se défendre des violences policières et machistes subies durant leurs actions publiques. Bousculant les normes de genre, cette autodéfense oubliée renaît dans les années 1970 aux USA, où diverses méthodes se consolident (wendo), pour se transformer au Canada (Fem do chi), puis en Europe. Éclipse dans les années 80 focalisées sur des réponses sécuritaires et punitives aux violences de genre. Dans les années 2000, des assos belges et françaises repopularisent l'autodéfense féministe. Les pouvoirs publics étant peu portés vers la prévention, ces assos trouvent peu de subventions, ce qui réduit leur fonctionnement, et précarise les formatrices.

■ Empouvoirement

Pourtant l'autodéfense féministe met concrètement en œuvre des discours féministes, favorisant « la prise de conscience d'une condition commune – celle de la classe des femmes en système patriarcal – et par là, la recherche de pistes d'émancipation et la création de

liens de solidarité ». Une méthode ancêtre dans le quotidien, « centrée sur l'autonomie et le choix des personnes » à se sentir légitimes à se défendre. À l'opposé d'un cours de self-défense ou de développement personnel, qui peut renforcer les stéréotypes sur les agresseurs, et dépolitiser la lutte contre les violences en écartant la grille d'analyse féministe.

Ces stages sont en non-mixité, donc sans la présence d'hommes cis-génres*. Des mixités additionnelles peuvent s'ajouter pour analyser et traiter des discriminations et dominations spécifiques ou plurielles subies par des participantes. Des stages spécialisés s'ouvrent aux enfants, adolescentes, femmes âgées, handicapées, sourdes, racisées. La non-mixité des racisées reste très mal perçue par les pouvoirs publics, qui craint un « communautarisme » qui contreviendrait au mythe de l'universalisme républicain... Les assos d'autodéfense féministe ont aussi des difficultés pour répondre aux besoins spécifiques des LGBTQI, notamment des hommes gays.

■ Expérience transformatrice

Co-construits, les stages sont vécus comme une « expérience puissante

ment transformatrice » par les participantes. Les techniques verbales, émotionnelles, psychologiques et physiques sont simples, facilement reproductibles. Pour se sentir armées à affronter des situations violentes et y mettre fin. Apprendre à se défendre offre une nouvelle estime d'elles-mêmes, brisant l'idée sexiste, intégrée depuis la petite enfance, que les filles sont fragiles, douces, à protéger.

Les participantes aux stages prennent en compte et valorisent leurs expériences passées de survivantes de violences de genre. Ces moments de dialogues, d'échanges, peuvent être le départ d'une reconstruction, notamment quand des femmes témoignent pour la première fois des violences subies.

Il est urgent de diffuser la pratique de cet outil de prévention indispensable des violences de genre dans le milieu scolaire, les collectivités, le monde du travail et nos espaces militants, car « la déployer partout, à destination de toutes, constitue une arme pour la révolution féministe » ●

Guillaume, STE 59-62

*qui se reconnaissent dans le genre qui leur a été assigné à la naissance



La lutte de classes, de hip et de hop

Le rap, aujourd'hui, c'est « carrément la musique de la classe ouvrière ».

Hip hop et lutte, en breton, « hip hop stourm », c'est le nom d'une émission de radio hebdo à écouter en podcast : hiphopstourm.bandcamp.com

Une émission animée par un scénariste de Brest qui connaît la partie, Sticky, membre du groupe L'Alerte rouge : « C'est centré sur les alternatives sociales, écologiques, pédagogies émancipatrices, sociologie dans les quartiers populaires, circuits courts bios, antifascisme, aide aux réfugiés. Étant impliqué dans le milieu du rap engagé, j'invite régulièrement des rappers ou des assos mettant en place des événements autour du hip

hop dans une logique d'éduc pop. La play list est orientée rap conscient en lien avec le thème et les invité-es du jour.

J'ai travaillé huit ans en radio, j'ai arrêté notamment par manque de liberté, et par impression de diffuser sans cesse contre mon gré la vision dominante. Ça fait plusieurs années que je nourris cette idée de mélanger rap conscient et luttes de terrain dans une émission, j'avais envie de me faire mon ptit « Là-bas si j'y suis » perso, toutes proportions gardées.

C'est grâce au hip hop que j'ai entendu parler du colonialisme, du 17

octobre 1961, de la Commune de Paris, ou d'un tas d'autres choses peu ou pas référencées dans les livres scolaires. Et c'est pour moi aujourd'hui carrément la musique de la classe ouvrière. Donc malgré les critiques qu'en font régulièrement ceux qui le méconnaissent, en le jugeant sur la récupération qu'en ont fait les médias et autres, moi je dis fièrement, c'est le rap qui a en grande partie construit ma conscience politique et m'a amené à militer. *Be-tek an trec'h**. » ●

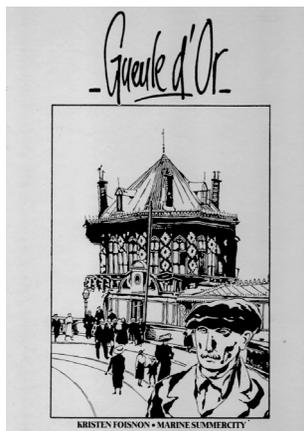
Extraits du Papillon noir n°1, journal de la CNT interpro de Brest.

www.cnt-f.org/le-papillon-noir-1.html

* Jusqu'à la victoire !



La goulante des prolos brestois



Gueule d'Or,
Kristen Foisnon
& Marine Summercicy,
ed. KF, 60p., 15 €.

Lgueule d'or», c'est le surnom des tines à l'arsenal de Brest, avant-rre. Avant la « grande étripaille » de 14-18 mais bel et bien pendant la guerre sociale qui y fait rage. On est au tournant d'un siècle qui n'est une « Belle époque » que pour les bourgeois cousus d'or. Les prolos, eux, luttent farouchement. Grèves, manifs sauvages, meetings, émeutes gagnent le pavé sous le crachin, au pied du transbordeur, devant le tram bringuebalant. On ne s'illusionne pas devant la suspension du carnet B (ancêtre des fichiers S), principal instrument de marquage des suspects, anarchistes, syndicalistes, antimilitaristes et révolutionnaires, juste le temps de les envoyer au casse-pipe. Les pétards bien peu nationalistes crépitent dans les guiboles des trouffions défilant le 14 juillet. Les uniformes se font cour-

ser. La conférencière anarchiste naturalienne Louise Silvette (de son vrai nom Laurentine Souvraz) défend la « grève des ventres » et vient prôner la contraception en distribuant capotes et brochures néo malthusiennes dans les réunions militantes ouvrières. La BD s'attache à deux activistes libertaires de la CGT, Jules Le Gall et Victor Pengam*.

Anar brestois décédé en 96, Kristen Foisnon a laissé les planches manuscrites inachevées. Retrouvées en 2020 par son fils, elles ont été confiées par ses potes libertaires à la graphiste Marine Summercicy qui les a encrées et ombrées, ravivant l'éclat acéré du trait rageur. Un bel hommage. L'auteur a le sens de la composition, et l'esprit du rythme. C'est vraiment très beau. À pleines pages, on vibre de la rage de vivre sans se soumettre, de gueuler la lutte de classes, l'engagement anarcho syndicaliste. On y croise des prolos en gapette luttant

contre les exploiters, « buveurs de sang » et « hyènes bourgeoises ». Les cognes s'y font bien alpaguer, houspiller, bousculer par le populo, mais le plus souvent ils répriment à bras raccourcis. Les dragons à cheval sabrent dans le désordre des sabots. Le reste du temps, la flicaille espionne, place ses mouchards, interpelle. C'est l'époque où Clemenceau, l'ancien communard devenu le premier flic de France, et Aristide Briand, le « renégat », ex-partisan de la grève générale avec Fernand Pelloutier, sont passés de l'autre côté de la barricade. Et ce pouvoir-là ne fait pas de cadeau aux réfractaires à l'ordre d'État. ●

Nico, SINR44

Contact, commandes: 15€ + 6,30€ de frais d'envoi pour une BD (8€ pour 2 ou 3 exemplaires) chèque à l'ordre de l'asso « Les Amis de Kristen Foisnon », 20 allée de Park Braz, 29820 Bohars, <lesamisdekf@riseup.net>.

*En 1917, Pengam et un autre camarade, Gaston Dussaubat ont créé une coopérative, « L'Avenir des travailleurs », qui construira et gèrera deux restos.



ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre de la CNT à renvoyer à Combat syndicaliste C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.



ABONNEMENT
GRATUIT



L'armement, nerf du profit



Exportations d'armes. Le commerce mortel de l'Europe

Benjamin Vokar, Philippe Sadzot, Tomasz, 54p., gratuit*.

Le marché des armes est l'un des marchés le plus lucratifs du monde. Vendre des armes pour combattre des armes, et tant mieux si elles se détruisent entre elles, ça augmente la demande. Les États producteurs d'armement ont un objectif : augmenter la production et armer tout le monde. Mais, dans le monde opaque et inconnu du marché de l'armement, les armes n'existent pas. On parle de « *produits ou technologies de défense* » et de « *taux de létalité renforcé* » pour le nombre de victimes.

En 2021, la fondation Rosa Luxemburg (liée au parti allemand anti-libéral Die Linke) et le Groupe de recherche sur la paix et la sécurité

(GRIP) ont publié une bande dessinée dans le style journalisme d'enquête. Le but étant de lever les zones d'ombres sur le commerce de l'armement, en s'appuyant sur le mauvais exemple de l'Union Européenne.

La première partie explique la version officielle racontée par les États et les normes mises en place pour nous convaincre que cette industrie est « responsable »... En 2008, une position commune a ainsi été adoptée, imposant huit critères à respecter pour autoriser une vente d'armes. Le pays destinataire respecte-t-il les droits humains ? La vente présente-t-elle une menace pour la paix régionale ? Cet achat met-il en péril le développement durable du pays ?

Évidemment, ces réglementations floues, très contradictoires et qui paraissent sorties d'une école de commerce, ne sont pas mises en place. Des exemples récents montrent comment les États vendeurs et acheteurs voient les traités internationaux plutôt comme des recommandations, et comment ces transactions sont liées aux gouvernements par des cas de corruption. Autre exemple, les versements aux paradis fiscaux lors des ventes des chars blindés Leclerc aux Émirats Arabes Unis au début des années 1990 par l'entreprise GIAT (aujourd'hui Nexter) dont l'État français est actionnaire à 100%.

Cette enquête ayant été menée en partenariat avec Die Linke, l'accent est mis sur l'importance de pousser les politiciens à faire plus de réglementations. Mais après nous avoir raconté comment ces mêmes réglementations ne sont pas respectées et que même les politicien-nes sont impliqués dans ces marchés, cette proposition semble peu crédible. Peu d'exemples sont évoqués où la mobilisation de la population a obtenu des changements, comme la « *convention sur l'interdiction des mines antipersonnel* » en 1999, acquise à force de pression publique.

Même si cela représente un avancement, il faudrait plus que du « lobbying politique » pour changer les politiques d'appui et d'investissement dans les industries d'armement et de militarisation de la population. On a bien vu à quel point demander au gouvernement en disant « *s'il vous plaît* » a fonctionné pour des mesures réelles contre le changement climatique... Comment croire que le gouvernement arrêterait volontairement son marché le plus lucratif si on lui demande ? Même en disant s'il vous plaît...●

Anibal, SINR 44

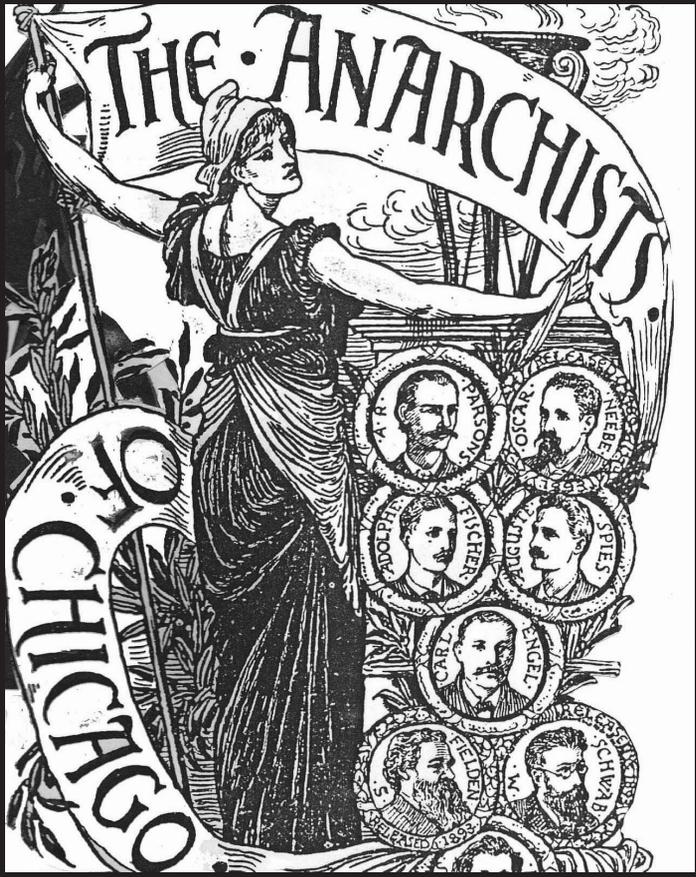
* à lire en ligne, ou à commander <https://grip.org/bd-commerce-armes-europe/>
(indiquer en quelle langue vous souhaitez recevoir la BD).

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleur-euses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un.es. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !



1^{er} MAI 1886

Manifestations de Chicago à la suite desquelles 5 anarcho-syndicalistes sont pendus après une parodie de justice.

A cette époque, les syndicats décidèrent de commémorer leur sacrifice par une journée internationale de luttes ouvrières.

En rendant cette journée chômée et payée l'Etat, représentant du capitalisme, dénature son caractère révolutionnaire en la transformant en «Fête du Travail» et du Muguet.

Travailleur ne fête pas ton asservissement, combat pour ton émancipation. Mai 2022, le combat continue.

MAI 2022

LE COMBAT CONTINUE.

